

**COMPTE RENDU**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL du MARDI 17 JUIN 2014**  
**SESSION ORDINAIRE**

Le Conseil Municipal de la commune de Ceyrat, dûment convoqué, s'est réuni le MARDI 17 JUIN 2014 en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Laurent MASSELOT, Maire.

- Contrôle des présents, vérification des pouvoirs, quorum atteint
- Désignation du Secrétaire de séance : Valérie BATISSE. Vote unanime.

PRESENTS : M. MASSELOT, Mme TROTE, M. ARBRE, Mme MARTIN, M. VEYSSIERES, Mmes BON, LAIR, MM. SOMMER, MENES, PIRONNY, GIVRY, Mme BATISSE, MM. SIMON, PAMBET, Mme LACOUTURE, M. SAEZ, Mmes GESNEL, VILLARMET, VALEYRIE, DA CUNHA, M. BEGUE, Mme CHATIGNOUX, M. ARMAND, Mme BONINSEGNA

ABSENT AYANT DONNE PROCURATION : M. LAJONCHERE

ABSENTS : Mmes MANCEAU, DUMONT, FERRIER

\*\*\*\*\*

Date de convocation : 10 JUIN 2014

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 28  
NOMBRE DE CONSEILLERS PRESENTS : 24  
NOMBRE DE CONSEILLERS VOTANTS : 25

\*\*\*\*\*

## ORDRE DU JOUR

### A ADMINISTRATION GENERALE

1) Approbation du compte- rendu du Conseil municipal du 10 avril 2014. **Vote unanime**

2) Approbation du compte-rendu du Conseil municipal du 22 avril 2014. **Vote unanime**

M. MASSELOT fait remarquer que le temps de travail représenté pour les services municipaux a été de 24 h par compte rendu pour retranscrire les très nombreuses questions posées toutes d'un grand intérêt, donc un total de 48 h de travail. Il souhaite au nom de la municipalité remercier les deux personnes qui ont écrit et retranscrit ces deux comptes-rendus.

3) Création de Contrats Uniques d'Insertion. **Vote unanime**

M. ARBRE rapporte.

Mme VALEYRIE demande si les prises de contact engagées auprès des 9 personnes, qui ont été mises en place, vont perdurer ou repartir de 0.

M. ARBRE répond que ce ne seront pas les mêmes personnes et ne peut pas dire encore de quelle façon ils seront recrutés sachant qu'il n'est pas sûr de les recruter. Il s'agit là d'une délibération de précaution : « Si on trouve les bonnes personnes on les prendra ».

4) Création d'activités accessoires- distribution du bulletin municipal. **Vote unanime**

Mme TROTE rapporte.

M. ARMAND souhaite savoir si le travail sera réalisé par un agent titulaire ou par un contractuel.

M. MASSELOT répond que ces personnes travaillent déjà habituellement pour la distribution du Ceyrat Infos donc on reconduit cette mission pour chaque Ceyrat Infos. Il s'agit de deux personnes contractuelles.

5) Création d'activités accessoires-enseignement musical. **Vote unanime**

Mme TROTE rapporte.

6) Convention de mutualisation : mise à disposition des services techniques de la Ville de Ceyrat au profit de Clermont Communauté. **Vote unanime**

Mme TROTE rapporte

7) Commission Intercommunale des Impôts Directs : désignation de deux commissaires. **Vote unanime**

Mme TROTE rapporte.

8) Désignation d'un membre suppléant à la Commission d'Appels d'Offres. **Vote unanime**

M. MASSELOT rapporte.

Il demande à M. ARMAND s'il souhaite proposer un membre de leur groupe.

M. ARMAND propose Mme Jessica DA CUNHA.

9) Délégations du Conseil municipal au Maire. **La majorité approuve (6 abstentions : Mmes VALEYRIE, DA CUNHA, M. BEGUE, Mme CHATIGNOUX, M. ARMAND, Mme BONINSEGNA)**  
M. MASSELOT rapporte.

10) Modification des statuts de Clermont Communauté. **Vote unanime**  
M. MASSELOT rapporte.

11) Cession du véhicule C5. **La majorité approuve (6 abstentions : Mmes VALEYRIE, DA CUNHA, M. BEGUE, Mme CHATIGNOUX, M. ARMAND, Mme BONINSEGNA)**  
Mme TROTE rapporte.

Mme CHATIGNOUX précise que leur groupe souhaiterait que le montant perçu soit reversé au CCAS et souhaite connaître le devenir des deux autres véhicules mentionnés au cours de la campagne de M. MASSELOT.

M. MASSELOT indique que la commune verse une subvention au CCAS budgétée chaque année et qu'il n'y a aucune raison d'augmenter le versement de cette somme au CCAS. Chaque économie réalisée dans cette commune va revenir dans « les poches » de la commune. Il ne voit pas le lien entre la vente de cette voiture et le CCAS. Il informe que la télévision qui était dans le bureau de son prédécesseur a été offerte au Centre de loisirs mais il ne voit pas pourquoi on augmenterait une subvention en faisant des économies d'autre part.

M. ARMAND ajoute qu'il trouvait simplement opportun de verser cette somme au CCAS. Il prend acte de la réponse négative de M. MASSELOT.

Mme CHATIGNOUX demande ce qu'il en est pour les deux autres véhicules.

M. MASSELOT répond que les réflexions à ce sujet sont en cours mais qu'ils ne seront mis à la disposition d'aucun élu.

12) Projet d'édition du livre "Ceyrat Boisséjour au XVIIIe siècle". **Vote unanime**  
Mme LAIR rapporte.

13) Vente de 45 ouvrages supplémentaires de l'ouvrage "Le Chanvre". **Vote unanime**  
Mme LAIR rapporte.

## **A FINANCES**

14) Compte administratif 2013- Commune. **Vote unanime**  
Mme MARTIN rapporte.

15) Compte administratif 2013- Eau. **Vote unanime**  
Mme MARTIN rapporte.

16) Compte administratif 2013- Assainissement. **Vote unanime**  
Mme MARTIN rapporte.

17) Compte administratif 2013- Saint- Martin. **Vote unanime**  
Mme MARTIN rapporte.

18) Compte administratif 2013- Camping. **Vote unanime**  
Mme MARTIN rapporte.

19) Tableau récapitulatif des comptes administratifs. **Vote unanime**  
Mme MARTIN rapporte.

20) Approbation des comptes de gestion 2013 dressés par Monsieur Mathieu receveur municipal. **Vote unanime**  
Mme MARTIN rapporte.

21) Budget commune : affectation des résultats. **Vote unanime**  
Mme MARTIN rapporte.

22) Budget eau : affectation des résultats. **Vote unanime**  
Mme MARTIN rapporte.

23) Budget assainissement : affectation des résultats. **Vote unanime**  
Mme MARTIN rapporte.

24) Budget Saint- Martin : affectation des résultats. **Vote unanime**  
Mme MARTIN rapporte.

25) Budget camping : affectation des résultats. **Vote unanime**  
Mme MARTIN rapporte.

26) Budget commune : décision modificative. **La majorité approuve (6 abstentions : Mmes VALEYRIE, DA CUNHA, M. BEGUE, Mme CHATIGNOUX, M. ARMAND, Mme BONINSEGNA)**  
Mme MARTIN rapporte.

27) Subventions de fonctionnement aux organismes de droit privé. **La majorité approuve (6 abstentions : Mmes VALEYRIE, DA CUNHA, M. BEGUE, Mme CHATIGNOUX, M. ARMAND, Mme BONINSEGNA)**  
Mme MARTIN rapporte.

M. MASSELOT fait remarquer que les subventions de fonctionnement aux organismes de droit privé sont à l'euro près le même montant total que l'année dernière et si on prend la subvention de la caisse des écoles et du CCAS le montant total des subventions de la commune de Ceyrat est donc identique à l'année dernière. Les différentes aides accordées par la commune n'ont pas baissé d'1 €.

Mme DA CUNHA constate des diminutions pour certaines associations et demande sur quels critères il s'est basé.

M. MASSELOT explique avoir construit un tableau multicritères, écrit à toutes les associations en leur demandant d'adresser leurs 3 derniers bilans, leurs réserves, ainsi que leurs nombre d'adhérents pour combien d'entre eux habitant à Ceyrat, leurs projets

d'investissement, ainsi que leur potentialité de participation aux futures activités périscolaires. En fonction de tous ces critères, ils ont essayé de faire le choix qui leur semblait le plus équitable.

Mme DA CUNHA pense que cela va poser problème pour certaines associations qui risquent de ne pas perdurer au vu de ces baisses de subvention.

M. MASSELOT répond qu'effectivement c'est un risque mais leur propose de venir en parler si c'était le cas. Il explique qu'ils ont essayé de répondre vraiment en fonction des besoins.

Mme DA CUNHA dit que ce sont les échos qu'elle a eu du milieu associatif et pense que cela va poser problème à la fin de l'année. Elle souhaite savoir quelle serait la position de la Mairie et quelles pourraient être les aides apportées aux associations par la commune en cas de problème.

M. MASSELOT informe qu'il n'a eu aucun écho d'association en difficulté puisqu'elles ont été toutes rencontrées et interrogées. Il propose d'attendre quelques mois afin d'y voir plus clair.

M. ARMAND s'interroge sur le nombre de réponses faites par les associations suite au courrier qu'elles ont reçu.

M. MASSELOT indique que beaucoup d'entre elles ont répondu. Une association qui demande une subvention à la commune et qui ne répond pas à une demande comme celle qui a été faite n'a pas besoin de subvention. Malgré tout ils ont maintenu quand même une subvention à certaines associations qui n'avaient pas répondu.

M. ARMAND souligne que le Comité de jumelage anglais ne bénéficie d'aucune subvention et s'interroge.

Mme MARTIN répond qu'elle a rencontré ces personnes qui lui ont dit qu'ils n'avaient pas besoin de subvention et qu'ils souhaitaient que le montant qu'on aurait pu leur allouer soit donné à d'autres associations.

M. MASSELOT fait remarquer que le fondement d'une subvention n'est pas une aide obligatoire à toutes les associations du monde. Une subvention doit être, en dernier ressort, de l'argent que l'on demande quand on ne peut pas l'avoir d'ailleurs. Quand on part du principe que dès qu'on demande une subvention on l'a, alors on ne cherche plus ailleurs. S'il y a d'autres moyens que les impôts des ceyratois pour participer au monde associatif, il faut les étudier. Le total des subventions n'a pas baissé d'1 €.

## **B ENVIRONNEMENT**

1) Programme de travaux du SIEG. **Vote unanime**

M. SOMMER rapporte.

## **E ECOLES**

1) Tarifs de la cantine des écoles pour l'année scolaire 2014/2015. **La majorité approuve (6 contre : Mmes VALEYRIE, DA CUNHA, M. BEGUE, Mme CHATIGNOUX, M. ARMAND, Mme BONINSEGNA)**

M. ARBRE rapporte.

Il précise que l'augmentation par rapport à l'année passée est de 2,2 %.

## **E JEUNESSE**

1) Tarifs des Centres de Loisirs périscolaires pour l'année scolaire 2014/2015. **Vote unanime**  
M. ARBRE rapporte.

2) Tarifs du jardin des sports pour l'année scolaire 2014/2015. **La majorité approuve (6 contre : Mmes VALEYRIE, DA CUNHA, M. BEGUE, Mme CHATIGNOUX, M. ARMAND, Mme BONINSEGNA)**

M. ARBRE rapporte.

3) Tarifs Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) pour les séjours à l'extérieur-année scolaire 2014/2015. **Vote unanime**

M. ARBRE rapporte.

4) Tarifs de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement pour l'année scolaire 2014/2015. **Vote unanime**

M. ARBRE rapporte.

5) Tarifs de l'Espace Public Numérique. **Vote unanime**

M. ARBRE rapporte.

6) Signature du Projet Educatif Territorial. **Vote unanime**

M. ARBRE rapporte.

Concernant la réforme des rythmes scolaires, M. MASSELOT note la chance de Ceyrat car le système qui prévalait auparavant était quasiment en adéquation non pas avec les 5 demi-journées du matin mais avec les activités annexes. Il rappelle qu'il s'agit d'un décret et non d'une loi car autrement l'Etat aurait été obligé de compenser à l'euro prêt les dépenses supplémentaires faites par les communes, raison pour laquelle l'Etat a choisi un décret. On a pu constater les évolutions, les retours en arrière. Maintenant on entend des échos qui disent que dans les communes où cette réforme a été mise en place depuis 1 an que les enfants globalement sont plus fatigués qu'avant. On va le faire, on a deux ans de garanties financières de l'Etat suite à la mise en œuvre à partir de septembre prochain. M. MASSELOT salue le travail très important du groupe de travail de pilotage dont M. ARBRE faisait partie avec M. BOURDIER.

## **G URBANISME**

1) Approbation d'implantation d'une antenne Bouygues Telecom. **La majorité approuve (6 contre : Mmes VALEYRIE, DA CUNHA, M. BEGUE, Mme CHATIGNOUX, M. ARMAND, Mme BONINSEGNA)**

M. VEYSSIERES rapporte.

Mme DA CUNHA souhaite savoir ce qui a motivé cette demande sur Fontimbert.

M. VEYSSIERES explique qu'il y a 2 zones sur Ceyrat qui ne sont pas couvertes suffisamment au niveau de la téléphonie mobile et de tout ce qui en découle, notamment une des zones était la zone intérieure de Ceyrat avec tout ce qui est autour. La deuxième zone est actuellement à l'étude c'est-à-dire que Bouygues télécom fait des recherches sur des sites potentiellement possibles. Il a donné personnellement après accord du Conseil l'autorisation d'installer cette antenne autour du château d'eau sous la tour. Il y en a déjà une qui se trouve à droite et la deuxième se situera à gauche de manière à préserver une distance technique permettant d'éviter des interférences entre les deux antennes. Il s'agit donc de la couverture pour permettre à chacun de disposer une téléphonie suffisante et confortable.

Mme DA CUNHA note que ce sont deux zones différentes et demande si avec deux antennes il n'y a pas de risques pour la santé.

M. VEYSSIERES précise que les deux antennes se situent à plus de 150 m des habitations.

Mme DA CUNHA demande si cela ne gâchera pas le paysage.

M. VEYSSIERES informe qu'il s'agit de petites antennes et que cela n'abimera en rien le paysage.

M. MASSELOT précise que cela n'est pas une demande de la commune de Ceyrat, c'est un opérateur qui complète son réseau. Il est vrai que dans la zone de croix de Frûn le téléphone se coupe systématiquement. Dans la mesure on étudie avec attention les lieux d'implantation et notamment les distances par rapport aux premiers riverains.

M. MENES a constaté des voitures avec antennes que l'on appelle des hérissons circulant dans l'agglomération et qui étudient les zones de réception.

M. MASSELOT ajoute que l'implantation d'antenne représente 5 500 € de finances supplémentaires pour la commune.

2) Approbation du Plan de prévention du bruit dans l'environnement. **Vote unanime**

M. VEYSSIERES rapporte.

3) Partenariat SAFER- Commune. **Vote unanime**

M. VEYSSIERES rapporte.

M. ARMAND indique qu'il n'a pas compris.

M. VEYSSIERES avoue que cela est un peu compliqué. Il explique que la SAFER est un organisme agricole qui a pour mission de stocker pour pouvoir préserver des zones soit destinées au rural soit destinées à des zones vertes comme c'est le cas sur Ceyrat. Pour éviter qu'il y ait des problèmes de parcelles qui se vendent un peu n'importe comment, ils ont demandé à la SAFER un droit de regard sur l'ensemble de Montaudoux de telle manière qu'aucune parcelle ne puisse être vendue indépendamment de ce droit de stockage car c'est un droit de stockage que la SAFER fera : elle avancera l'argent, elle achètera la parcelle et pourra la rétrocéder ensuite après l'avoir stockée dans un cadre de protection.

4) Cession à Clermont- Communauté des emprises foncières servant d'assiette à l'Equipement Communautaire de Proximité de Ceyrat. **Vote unanime**  
M. VEYSSIERES rapporte.

5) Rachat de la parcelle AV n°326 par la Commune à l'Etablissement Public Foncier Smaf. **Vote unanime**  
M. VEYSSIERES rapporte.

6) Acquisition de la parcelle cadastrée section AT n0429 située Allée des Noyers pour intégration au domaine public. **La majorité approuve (6 abstentions : Mmes VALEYRIE, DA CUNHA, M. BEGUE, Mme CHATIGNOUX, M. ARMAND, Mme BONINSEGNA)**  
M. VEYSSIERES rapporte.

7) Acquisition des parcelles cadastrées section AR n°518 et 519 aux consorts Brechette. **Vote unanime**  
M. VEYSSIERES rapporte.

8) Cession des parcelles communales cadastrées section K n 110 et 115 situées au lieu-dit "Champ Colon". **Vote unanime**  
M. VEYSSIERES rapporte.

9) SAGE : projet de gestion de l'eau dans l'Allier. **Vote unanime**  
M. VEYSSIERES rapporte.

## **H QUESTIONS DIVERSES**

Information aux conseillers municipaux : lecture du rapport d'audit (sans débat).

M. MASSELOT informe que le Parquet du Procureur de la République leur a fait savoir que la plainte contre « Un nouveau Ceyrat avec vous » concernant le logo était classée. Cette plainte a coûté 5000 euros à la commune. Par ailleurs suite à la démission de M. BROCHET, un courrier a été adressé à M. PEUCH qui était le suivant sur la liste d'opposition. M. PEUCH nous a fait savoir qu'il ne souhaitait pas siéger à cette assemblée et donc un courrier a été envoyé à la suivante de liste Mme FOURNIER dont nous n'avons pas la réponse à ce jour.

M. MASSELOT fait le commentaire de l'audit qui se trouvera sur le site de la ville de Ceyrat à partir de mercredi de la semaine suivante. Un certain nombre d'extraits de cet audit sont dans le Ceyrat Infos qui sera publié dans les jours prochains et l'audit sera consultable en Mairie. Il informe avoir découvert dans le Ceyrat Infos lors de sa livraison à la commune les deux textes d'expression politique de l'opposition et de la majorité. En effet il indique l'avoir découvert car il avait donné sa parole : il rédige son éditorial seul et chacun des groupes communique son texte et les transmet à Mme MALAGOUAN. Donc les trois se retrouvent ensemble et sont publiés à la virgule près sans qu'il en ait pris connaissance, ni M. ARMAND n'a pris connaissance du texte de la majorité rédigé par M. PAMBET. Il a donc découvert aujourd'hui le texte de l'opposition et il a été surpris de sa teneur. Il a été heureux de découvrir qu'il était présent seulement 2 h par semaine en mairie, il pense qu'il s'agit d'une coquille et qu'un 0 a été oublié. Il précise qu'il ne s'est jamais engagé à être là à plein temps. Ce sont certainement les 2 h qu'il passe chaque samedi matin pour ses audiences. Il y est dit qu'il est impossible d'avoir rendez-vous avec lui : évidemment il n'a vu que 120 familles ceyratoises depuis qu'il est là : 40 en audience et 80 en rendez-vous le soir ou le vendredi



toute la journée. A la limite il peut concevoir que ceci est de la politique. Mais il a noté quelque chose de beaucoup plus embêtant, il a lu le propos suivant « le populisme et l'incompétence sont maintenant aux commandes à Ceyrat, le candidat MASSELOT a déjà oublié toutes ses promesses ». Il a fait analyser cette formule par plusieurs juristes et il a eu de leur part une réponse unanime qui est la suivante : cette formule relève de l'injure publique. Il donne la définition du terme populisme au sens politique dans le littré qui est la référence en la matière : « fonder sur l'identité nationale avec souvent de la xénophobie ». Il demande à M. ARMAND si son groupe veut faire de sa stratégie la salissure comme emblème. Mais il pense qu'en démocratie lorsque l'on est un élu de la République la politesse, le respect de l'autre, de la contradiction, la construction devraient être une certaine éthique, une certaine moralité, la retenue. Il demande au groupe de M. ARMAND dorénavant d'être dans cet esprit et souhaite que cet épisode ne soit qu'un épiphénomène dans la période qui va nous voir tous autour de cette table. Il ajoute qu'il donnera quelques explications aux ceyratois suite à ces propos. La conséquence immédiate de cela est qu'il lira auparavant le texte mais sans le modifier c'est-à-dire qu'il communiquera son édito, M. PAMBERT son texte et M. ARMAND le sien. Il lira celui de M. ARMAND pour être sûr de ne pas laisser passer de tels écrits. Il prévient que si son nom est encore cité ou si des mensonges évidents étaient donnés sur lui, il le retoquera et demandera d'en écrire un autre. Par ailleurs il a noté autre chose, parmi les signataires figure M. DAUTRAIX mais il est étonné car celui-ci n'est pas Conseiller municipal. Il ne sait pas quelle va être sa réaction lorsqu'il verra qu'il est associé à ces propos. En tout cas M. MASSELOT lui donnera la parole s'il le souhaite dans le prochain Ceyrat Infos. Il demande au groupe d'opposition d'être plus attentif aux règles. Il espère que M. DAUTRAIX a été prévenu qu'il était signataire.

Mme CHATIGNOUX répond qu'ils ont découvert l'édito tout comme M. MASSELOT.

M. MASSELOT s'étonne du fait que ce ne soit pas un conseiller municipal qui a écrit l'édito et en prend acte.

M. ARMAND explique qu'il s'agit du dernier édito que M. BROCHET a écrit et leur a transmis.

M. MASSELOT le remercie de l'avoir dit publiquement.

M. ARMAND répond qu'ils assument.

M. MASSELOT préfère que ce ne soit pas l'un d'entre eux qui l'a écrit car les années à venir auraient été difficiles.

M. ARMAND précise que lorsque cet édito a été écrit, M. BROCHET était encore Conseiller municipal et le leur a transmis juste avant sa démission.

M. MASSELOT informe que si tel est le cas, il va revoir le mot qu'il écrira aux Ceyratois et demande à M. ARMAND de les informer de ceci plus officiellement. Ce qui s'est passé est grave et les Ceyratois en ont certainement plus que marre de cette ambiance de caniveau.

M. MASSELOT indique que l'audit a été réalisé par la société dirigée par Anne BONNICHON. Il donne lecture de l'introduction. L'étude s'est faite en deux étapes. Il souligne que les services ont parfaitement collaboré en toute transparence à toutes les questions posées et ont donné tous les documents nécessaires. Il est apparu qu'un certain

nombre de postes ne posaient pas de problèmes notamment les emprunts toxiques, la situation générale de trésorerie. Ces points là ont été éludés mais il est apparu par ailleurs un certain nombre d'éléments plus ennuyeux concernant les dépenses de M. BROCHET effectuées avec la carte bleue au nom de la mairie. Dans les mairies de taille similaire à la nôtre, aucun élu ne possède de carte bleue, Ceyrat était un cas particulier. Il est apparu qu'avec cette carte bleue un certain nombre de dépenses ont été faites (avec les impôts des Ceyratois) : restaurants, péages, hôtels, cadeaux étaient faits en dehors du département ou le week-end et pourraient être assimilées à des dépenses privées. Un certain pourcentage de ces dépenses apparaissait comme suspicieux, c'est pour cela qu'ils ont demandé aux auditeurs de creuser à ce niveau là. Il donne quelques exemples : en 2008 sur le compte « voyage et déplacement », l'auditeur est arrivé à plus de 60 % de montants suspicieux entre 2008 et 2013 réalisés à l'extérieur du Département et/ou le week-end. Il donne quelques exemples : en 2008 pour un montant de 2352,70 € de voyages et déplacements : 1871 € ont été réalisés le week-end et hors département. Pour 2009 : pour un montant de 2500 €: 2278 € hors département. Pour 2013 : montant 3070 €, réalisés dans le département 492 €etc.....

Pour le compte « réception » : factures hors département et/ou le week-end : un nombre important de factures se compose uniquement ou en grande partie de boissons alcoolisées. La part de vin dans les factures sélectionnées est passée de 20 % en 2008 à plus de 40 % en 2013. Un poste « intéressant » si l'on peut dire : la part du carburant payée par la carte bleue et remboursée au Maire donc la part totale du carburant consommé par l'ancien Maire se monte à 16 % du total du carburant consommé par l'ensemble des véhicules de la mairie et ce qui représente sur les 4 ans dont nous avons les chiffres l'équivalent de 118 000 kms parcourus dans la commune.

La situation étant ce qu'elle est, tout cela n'est que suspicion et non pas preuve d'un quelconque délit néanmoins M. MASSELOT informe les Conseillers qu'un prochain Conseil municipal sera convoqué pour le 24 juin afin qu'une délibération soit prise afin que le conseil municipal lui donne l'autorisation d'ester en justice pour agir et défendre les intérêts de la commune et obtenir des réparations éventuelles. Si vous trouvez anormal qu'un péage à Dunkerque, qu'un repas en Sologne de 600 € pour 4 personnes effectué un week-end, que des nuits d'hôtel au Yacht Club d'Hyères sur la Côte d'Azur, un hôtel à Barcelone, que des bouteilles de champagne achetées dans la nuit du vendredi au samedi à 4 h du matin pour 190 € la bouteille, l'ensemble de ces dépenses suspicieuses représentant plusieurs de dizaine de milliers d'euros. Si vous trouvez anormal que ces dépenses soient financées par vos impôts, M. MASSELOT pense que le Conseil ne pourra que voter oui à la délibération du prochain Conseil.

Il n'en dira pas plus pour l'instant car il pense vu la situation qu'un certain niveau de confidentialité sera nécessaire pour que la justice ne soit pas polluée d'informations contradictoires ou de rumeurs. Néanmoins, il précise que l'audit sera consultable en Mairie dès lors que les conseillers municipaux auront reçu la convocation.